



C I E B O U R S E

Comité Interentreprises
de la Bourse
26 rue Feydeau - 75002 PARIS
Tél. : 01 40 13 56 60
Fax: 01 40 13 56 61
www.ciebourse.com
www.ciebourse.fr

PRESENTATION DU CIE BOURSE

Le Comité Interentreprises de la Bourse créé en 1947, désigné « CIE », accueille et regroupe dans un système de fonds mutualisés des CE ou entreprises soumis de plein droit à la Convention Collective Nationale des Activités de Marchés Financiers (CCNM) ainsi que des CE ou entreprises adhérents volontaires dans un cadre contractuel.

Le CIE a pour objet unique de gérer les activités sociales et culturelles (ASC) communes des diverses entreprises adhérentes ou comités qui le composent.

Le CIE exerce ses attributions conformément aux articles R. 2323-28 et R. 2323-33 du Code du Travail. Il est doté de la personnalité civile et fonctionne dans les mêmes conditions qu'un CE conformément aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles qui complètent les articles du Code du Travail précités.

Ses activités sont gérées soit directement par l'Assemblée Plénière, soit indirectement par des commissions non dotées de la personnalité morale qui agissent par délégation du CIE, soit par l'intermédiaire d'associations (ou amicales) choisies et financées en tout ou partie par le CIE.

Sa longévité et son succès, il les doit à une gestion maîtrisée et suivie des activités sociales et culturelles.

Ses fondements reposent sur une vocation sociale clairement affirmée.

Son objectif est d'obtenir les meilleures prestations, les plus diversifiées et au meilleur coût, dans le cadre de la gestion des activités sociales et culturelles communes.

Le CIE assure à ses adhérents la gestion de ces activités par un service global délégué.

Votre entreprise en retirera non seulement un bénéfice social mais également une aide à la mission de vos élus.

Au-delà de votre contribution financière et mutualisée, le CIE est pour vous un outil de motivation, de gestion de ressources humaines, il répondra à vos exigences sociales et attachera vos salariés plus fortement à votre entreprise.

Nous vous offrons un outil au service de vos relations sociales.

Des voyages, des loisirs créatifs, des découvertes culturelles, des activités ciblées pour les enfants, des compétitions corporatives sportives. Un accompagnement culturel, un accompagnement social, une diversité de prestations au service de tous !



ORGANISATION DU CIE BOURSE

Le CIE est organisé autour des instances suivantes :

- L'Assemblée Plénière, organe décisionnaire et souverain dans la gestion des activités sociales et culturelles (ASC), qui élabore la politique sociale, veille à la bonne utilisation des fonds qui lui sont confiés et décide de l'attribution des budgets.
- L'Assemblée Générale qui donne quitus sur la gestion financière de l'Assemblée Plénière.
- Le Bureau qui veille à l'exécution des orientations et décisions fixées par l'Assemblée Plénière.
- Le Secrétaire, membre du Bureau, qui exerce la personnalité civile sur mandat de l'Assemblée Plénière.
- Les commissions opérationnelles qui proposent les activités et budgets et mettent en place les activités dans le cadre de la politique sociale définie par l'Assemblée Plénière.
- Le Président, ayant la qualité de cadre dirigeant d'une Entreprise assujettie à la CCNM et adhérente au CIE, représentant de l'AMAFI (Association des Marchés Financiers).
Le Président a pour mission de diriger et organiser les débats.

L'Assemblée Plénière. Cette Assemblée est composée de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants, élus pour 4 ans et d'un représentant par organisation syndicale représentative de la profession.

L'Assemblée Plénière se réunit tous les mois.

Elle fixe les objectifs, définit les orientations et arrête le budget du CIE.

Les membres siégeant à l'Assemblée Plénière sont :

- **Le Président** (ou son suppléant) : M. Jean-Bernard LAUMET

- **Elus titulaires**

Mme Laurence THIBAUT BEAUVISAGE
M. Thierry MAILLET
M. Thierry SALIN
Mme Murielle BENAROUCH
M. Laurent FACEMAZ
Mme Françoise HERRERA
M. Arsène BIDIET
M. Tony GHORAYEB
Mme Isabelle COMBES
M. Marc LE VIAVANT
Mme Pascale QUERO

- **Elus suppléants**

M. Alexandre CUMMING

▪ Membres du Bureau

Murielle BENAROUCH, Secrétaire
Thierry SALIN, Trésorier
Laurence THIBAUT BEAUVISAGE, Secrétaire adjoint
Arsène BIDIET, Trésorier adjoint

▪ Représentants syndicaux

Louis-Noël GUERRA : CGC-MF
Jean-François BIBIENT : CFDT
Alain FROELICH : CFTC
Stéphane HUARD: FO
Isabelle LONGO : SPI



ROLE FONCTIONNEL DU CIE BOURSE

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'Assemblée Plénière élit les 4 membres du Bureau dont le rôle principal est de garantir la bonne exécution des décisions et orientations fixées par l'Assemblée Plénière :

- un Secrétaire, parmi les élus titulaires
- un Secrétaire adjoint, parmi les élus titulaires
- un Trésorier, parmi les élus titulaires
- un Trésorier adjoint, parmi les élus titulaires



DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS OPERATIONNELLES :

Pour ces « désignations » l'Assemblée Plénière ne fait que prendre acte des 2 personnes choisies par chaque organisation syndicale représentée au CIE, lesquelles ne peuvent être que des ouvriers-droit actifs. A défaut de désigner un ouvrier-droit actif, la désignation de la personne concernée est automatiquement et immédiatement nulle de plein droit : le poste reste alors vacant jusqu'à une désignation en bonne et due forme.



ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS OPERATIONNELLES :

Le Président d'une commission opérationnelle doit être un élu titulaire ou suppléant du CIE siégeant en Assemblée Plénière. Il est choisi parmi les membres de la commission valablement désignés par les syndicats concernés.

Un syndicat qui souhaite proposer un candidat à la présidence d'une commission doit au préalable le désigner comme membre.

En cas d'absence prolongée empêchant le bon fonctionnement de la commission, l'Assemblée Plénière élit un Président par intérim.

Il n'y a pas lieu de nommer un Président pour la Commission Sociale, la Commission Média'bourse et la Commission Communication dont le poste est tenu statutairement par le Secrétaire du CIE qui est également Président de séance du Comité d'Arbitrage et de Contrôle

LES COMMISSIONS :

Pour les « désignations » des commissions ci-dessous, l'Assemblée Plénière prend acte de 2 personnes choisies par chaque organisation syndicale représentée au CIE, lesquelles ne peuvent être que des ouvriers-droit actifs. A défaut de désigner un ouvrier-droit actif, la désignation de la personne concernée est automatiquement et immédiatement nulle de plein droit : le poste reste alors vacant jusqu'à une désignation en bonne et due forme.

- La Commission Vacances
- La Commission Culture et Loisirs
- La Commission Enfance
- La Commission Média'bourse

- La Commission Sociale est dirigée par le Secrétaire du CIE, y siège un membre par organisation syndicale
- Le Comité d'Arbitrage et de Contrôle : les membres du Bureau, un membre par organisation syndicale, le Président du CIE
- La Commission Communication est dirigée par le Secrétaire du CIE, y siège un membre par organisation syndicale.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMITE DE DIRECTION DES ASSOCIATIONS OU AMICALE DU CIE

Ces représentants peuvent être choisis en dehors des membres élus ou désignés composant l'Assemblée Plénière, cette dernière ne faisant que prendre acte des personnes choisies par les organisations syndicales, lesquelles ne peuvent être que des ouvriers-droit actifs (cf V-3). Leur rôle est de participer à la vie et à la gestion des institutions où ils sont désignés et d'assurer la coordination de l'information entre les organes de gestion des associations et ceux du CIE.

Cinq associations sont adossées au CIE Bourse et sont exclusivement réservées à leurs adhérents. Ces associations offrent à leurs adhérents des services et/ou des activités spécifiques.

- Association de la Colonie de Vacances
 - Association Sportive de la Bourse (ASB)
 - APRES (Association pour la réinsertion, l'entraide et la solidarité)
 - Amicale des Retraités
 - Association des Anciens Combattants
-



COORDONNEES CIE BOURSE

Bureau du CIE Bourse

bureau@ciebourse.com

Commission Vacances

reclamationsvacances@ciebourse.com

gestion@ciebourse.com

Commission Culture et Loisirs

culture@ciebourse.com

Commission Enfance

enfance@ciebourse.com

Commission Média'bourse

Pour des insertions publicitaires dans le magazine Média'bourse : mediabourse@ciebourse.com

Pour des insertions de petites annonces : communication@ciebourse.com

Commission Sociale

Mme Dominique Bayle : dominique.bayle@ciebourse.com

Commission Communication

communication@ciebourse.com

Association de la Colonie de Vacances :

colonie@ciebourse.com

Association Sportive de la Bourse

asbourse@ciebourse.com

Association APRES

associationapres@wanadoo.fr

Amicale des Retraités :

amicale.ret.bourses@wanadoo.fr

Association des Anciens Combattants :

latour.j@neuf.fr
